

Rapport Egalité Femme/homme

« Loi Rixain » 2024

Paris, le 12 décembre 2024

Préambule

Conformément aux décrets 2023-1399 et 2023-1400 publiés le 29 décembre 2023, le but de ce rapport est de présenter :

- Les indicateurs permettant de mesurer la répartition F/H des élèves dans les classes préparatoires de l'isep ;
- Les indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre F/H et aux actions mises en œuvre par l'isep pour réduire les inégalités F/H.

La première section est dédiée à la présentation générale de l'isep, les classes préparatoires, les formations diplômantes et le laboratoire de recherche. La deuxième et troisième section se focalisent respectivement sur les indicateurs relatifs aux cycles préparatoire de l'isep et les formations diplômantes de l'école. La section 4 détaille les actions mises en œuvre par l'isep pour réduire l'inégalité des chances entre F/H.

Présentation générale de l'isep

L'isep (Institut Supérieur d'Électronique de Paris) est une école d'ingénieur privée sous contrat, possédant un statut associatif de loi 1901, et qui a été reconnue comme Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) depuis 2015. L'isep a été fondé en 1955 par l'Institut Catholique de Paris, et possède actuellement deux bâtiments, le siège principal situé au 28 rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris, et le bâtiment où se trouvent les laboratoires et les bureaux des enseignants-chercheurs (EC) situé au 10 rue de Vanves, 92130 Issy Les Moulineaux. L'isep forme des élèves ingénieurs qui peuvent accéder à l'établissement en post-bac, post-cycle préparatoire ou BUT, ou après un premier diplôme bac+4 (pour deux ans). Il existe deux cycles préparatoires intégrés : un cycle préparatoire associé avec le lycée Stanislas et qui est conventionné par l'état et un Cycle préparatoire Intégré. Le cycle ingénieur de l'isep offre un large éventail de spécialités en cybersécurité, logiciel, systèmes d'information, intelligence artificielle, , objets connectés et systèmes embarqués. L'isep offre deux formations diplômantes de bachelor (niveau Bac +3) conférant grade de master (Informatique et projet numériques depuis 2022, .Informatique et santé depuis 2024).

Les enseignants-chercheurs de l'isep dédient la moitié de leurs temps à la recherche et l'autre moitié aux activités d'enseignement, majoritairement à destination des élèves du cycle ingénieur. Le laboratoire de l'isep est l'entité qui structure les activités de recherche des enseignants-chercheurs spécialisés en Informatique, Signal, Image, Télécommunications et Électronique (d'où l'acronyme LISITE). Le LISITE est membre associé de l'École Doctorante d'Informatique Télécommunications et

Electronique (EDITE) de la Sorbonne Université. A ce titre, tous les doctorants du LISITE sont inscrits à l'EDITE et obtiennent leurs titres de docteur de la Sorbonne Université.

Classes préparatoires : indicateurs de répartition f/h

Les classes préparatoires de l'isep sont des classes préparatoires intégrées et n'ont pas pour vocation de préparer les élèves aux concours d'entrée des autres grandes écoles d'ingénieur.

L'isep ne propose pas de classes préparatoires étoilées et ne possède pas d'internat. La validation des classes préparatoires que ce soient les classes préparatoires associées ou les prépas cycle ingénieur intégré donnent accès au cycle ingénieur de l'isep.

A ce titre, l'isep n'est pas concerné par les indicateurs 3, 5, 7, 8 et 9 mentionnés à l'article L. 401-2-2 du code de l'éducation nationale qui portent sur le taux d'admission en classes préparatoires étoilées, la réussite aux concours des grandes écoles d'ingénieurs ou l'admission en internat. Le taux de réussite aux concours des grandes écoles d'ingénieurs est remplacé par le taux de réussite en classe préparatoire I2/P2 et passage en cycle ingénieur. Seuls les indicateurs 1, 2 et 4 sont applicables aux cycles préparatoires de l'isep.

	Indicateurs (année 2023-2024)	I1	I2	P1	P2
1	Part des femmes inscrites en classes préparatoires aux grandes écoles par année de formation	30%	26%	9,5%	15%
2	Part des femmes inscrites en classes préparatoires aux grandes écoles bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux	4%	5%	2%	1,5%
	Part des hommes inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux	9,5%	9%	19%	12%
4	Taux de réussite des femmes dans les classes préparatoires	95%	89 %	80%	91 %
	Taux de réussite des hommes dans les classes préparatoires	81%	88,5%	88%	91%

Formations diplômantes : indice de répartition f/h

L'isep possède deux formations diplômantes : -

- Bachelor (Bac +3) depuis 2022 : pas de diplômés à ce jour
- Ingénieur (Bac+5)

Les doctorants de l'isep effectuent leurs travaux de recherche au sein du LISITE et ils sont encadrés par des enseignants-chercheurs de l'isep. Les thèses sont majoritairement dirigées par des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches de l'ISEP ; Le LISITE est un laboratoire associé à l'école doctorale EDITE de la Sorbonne Université. Le diplôme de doctorat est octroyé par la Sorbonne université et non pas par l'isep.

Répartition F/H dans les formations diplômantes : effectifs et bourses

Le Tableau donne les statistiques sur la répartition F/H dans les formations diplômantes, ainsi que la répartition des bourses entre F/H dans chacune des formations diplômantes.

	Indicateurs (année 2023-2024)	Bachelor (Bac +3)	Cycle ingénieur diplômant	Doctorat (Bac +8)
1	Part des femmes <u>candidates</u> à l'entrée des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures	N/A	N/A	N/A
2	Part des femmes <u>inscrites</u> dans les formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'État	14%	21,5%	37%
3	Taux de femmes parmi les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux	1F/3F 34%	13F/86F 15%	N/A
	Taux de hommes parmi les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux	6H/16H 37,5%	61H/379H 16%	N/A
4	Part des femmes parmi les diplômés d'une formation reconnue par l'État	N/A	25%	50%

Répartition F/H dans les formations doctorales

Part des doctorantes en première inscription, par discipline : sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales : Le LISITE accueille 10 doctorantes sur un effectif total de 27 doctorants en sciences exactes et applications. Le taux est donc de 37%.

Taux de femmes et taux d'hommes parmi les doctorants inscrits en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse : 100% H et 100% F.

Le financement de la thèse est une condition nécessaire pour l'inscription en école doctorale. Tous les doctorantes et doctorants bénéficient d'un financement de thèse. Différents modes de financements sont possibles : bourse Isep, bourse de l'Ecole doctorale de la Sorbonne Université, bourse CIFRE, projet collaboratif national ou européen, etc.

Part des doctorantes lors de leur soutenance par discipline : sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales :

Le LISITE est un laboratoire spécialisé dans les sciences du numérique et par conséquent toutes les thèses s'inscrivent dans le domaine des sciences exactes et applications. En 2023-2024, 7 doctorantes sur un total de 14 candidat-e-s dans ces disciplines ont soutenu leurs thèses soit un rapport de 50%.

Vie associative

Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes notamment au bureau et à la présidence : 27% (32F / 119 total), soit plus que le ratio de jeunes filles dans l'établissement .

Perspectives d'emplois

	Indicateurs	Diplôme d'ingénieur	Doctorat (Bac +8)
9	Part des femmes ayant obtenu un emploi un an après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'État Note : ces informations ne sont pas disponibles à un an. Données de la promotion de diplômés 2023 à 6 mois (cf Données CDEFI)	96%	N/A
10	Salaire moyen des femmes vingt-quatre mois après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'État Note : ces informations ne sont pas disponibles à 24 mois. Données ci-contre : salaires (médians, avec primes) de la promotion de diplômés 2023 (« Données certifiées » CTI 2024, 6 mois après le diplôme ingénieur	45 000	N/A
	Salaire moyen des hommes vingt-quatre mois après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'État (promotion 2023, cf ci-dessus)	46 100	N/A

Point de progrès : mesure des indicateurs pour les doctorant.e.s.

Actions mises en œuvre pour réduire l'inégalité f/h

Existence d'un guide visant à sensibiliser les jurys constitués pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur aux risques de discrimination

L'isep ne possède pas de guide spécifique pour la sensibilisation aux risques de discrimination lors de la sélection d'entrée aux formations d'enseignement supérieur. Cependant, les principaux flux d'entrée ne sont pas susceptibles de biais de jurys (concours post-bac Ingénieur Puissance Alpha sur Parcoursup sans oraux).

Point de progrès : guide spécifique pour la sensibilisation aux risques de discrimination lors de la sélection d'entrée aux formations Bachelor + oraux admissions parallèles + entretiens candidats.e.s doctorat.

Existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiantes, notamment de type mentorat ou tutorat

L'isep est partenaire de l'association BecomTech depuis 2022, une association qui vise à réduire les inégalités d'accès aux formations d'enseignement supérieur. L'association BecomTech propose un Bootcamp pour aider les étudiantes à s'intégrer dans les formations du numérique où les étudiantes sont minoritaires. Trois de nos élèves ont participé à ce bootcamp en Octobre 2024. En partenariat avec BecomTech, nos étudiantes vont préparer des actions à mettre en place pour faciliter l'intégration des étudiantes.

L'accès à un tutorat pour les jeunes filles est également permis par l'association Femmes Ingénieurs dont l'isep fait partie.

L'isep met à disposition de tous les étudiants un espace d'écoute avec deux psychologues praticiennes en formation. Les étudiantes et étudiants peuvent solliciter ce dispositif d'une façon anonyme si besoin.

Enfin, les doctorantes et doctorants peuvent saisir un comité interne qui intervient en cas de conflits entre les doctorants et leurs encadrants ou en cas de harcèlement ou de violence sexuelle et sexiste.

Existence d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiants et étudiantes

L'isep ne possède pas de dispositif particulier d'accompagnement à la parentalité à destination de ses étudiants.

Point de progrès : étudier la possibilité d'un tel dispositif.

Existence de formations à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, proposées par l'établissement à destination des étudiants

Tous Les étudiants de l'isep bénéficient de plusieurs formations :

- Présentation d'une heure sur le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes par la référente harcèlement Mme Charlotte Oudot et la référente égalité F/H Mme Lina Mroueh
- Présentation d'une heure sur le rôle des femmes dans le numérique et sensibilisation aux stéréotypes par l'association BecomTech
- Formation de deux heures sur les violences sexuelles et sexistes pour tous les primo-entrants sur les violences sexuelles et sexistes par deux intervenantes psychologues.

Part des femmes dans les jurys lorsqu'un jury comportant trois membres ou plus est constitué pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur dispensées par l'établissement

Les jurys sont constitués de deux ou trois personnes dont au moins une femme, soit un rapport d'au moins 33%.

Nombre et types d'actions de communication visant à favoriser l'implication de tous les étudiants et l'appropriation des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- BecomTech : 1 action de sensibilisation dans toutes les classes primo-arrivantes = 10 actions
- Elles Bougent : séminaire de rentrée (1 action)
- Intervention de deux heures animées par deux psychologues formées sur les violences sexistes et sexuelles : action de sensibilisation dans toutes les classes primo-arrivantes = 10 groupes en première année du cycle ingénieur + 2 groupes en bachelor + 2 groupes en P1 + 5 groupes en I1
- Cercle InterElles / Impact IA : formation à la détection et au traitement des biais de genre dans les intelligences artificielles (2 groupes x 3 heures) = 1 action en 23/24.